



RAPPEL NOUVEAU LOCATAIRE : n'oubliez pas de mettre vos compteurs d'énergie à votre nom dès la signature du bail.

Contactez le **09 87 67 16 61** (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H, service Selectra) pour mettre vos compteurs d'électricité et de gaz naturel à votre nom et éviter toute coupure.

CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉE

Contrat de bail mobilité

Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 - articles 25-12 à 25-18

I DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

LE BAILLEUR

Nom et prénom, ou dénomination du bailleur : _____

Domicile ou siège social du bailleur : _____

Qualité du bailleur : ☐ Personne physique ☐ Personne morale

Le cas échéant, préciser si la société civile est constituée entre parents et alliés jusqu'au 4e degré inclus :

☐ Oui ☐ Non

Adresse email du bailleur (facultatif) : _____

désigné(s) ci-après le bailleur

LE CAS ÉCHÉANT, REPRÉSENTÉ PAR LE MANDATAIRE

Nom ou raison sociale du mandataire : _____

Adresse du mandataire : _____

Activité exercée par le mandataire : _____

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle (le cas échéant) : _____

Nom et adresse du garant : _____

LE LOCATAIRE

Nom et prénom du locataire : _____

Si second locataire, nom et prénom du second locataire : _____

Adresse email du locataire (facultatif) : _____

Adresse email du second locataire (facultatif) : _____

désigné(s) ci-après le locataire

Il a été convenu ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement meublé via un bail mobilité justifié par la situation actuelle du locataire :

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Formation professionnelle | ☐ Études supérieures | ☐ Contrat d'apprentissage |
| ☐ Stage | ☐ Engagement volontaire dans le cadre d'un service civique | ☐ Mutation professionnelle |
| ☐ Mission temporaire dans le cadre de son activité professionnelle | ☐ Travail saisonnier nouveauté 2025 | ☐ Période d'essai dans une nouvelle région nouveauté 2025 |

Autre : _____

A. Consistance du logement

Adresse du logement : _____

Bâtiment / escalier / étage / porte : _____

Identifiant fiscal du logement (obligatoire depuis le 1er janvier 2024) : _____

Type de logement : ☐ Immeuble collectif ☐ Immeuble individuel ☐ Mono-propriété ☐ Copropriété

Période de construction : ☐ Avant 1949 ☐ 1949-1974 ☐ 1975-1989 ☐ 1989-2005 ☐ Depuis 2005

Surface habitable (en m²) : _____ Nombre de pièces principales : _____

Le cas échéant, autres parties du logement : ☐ Grenier ☐ Comble aménagé ☐ Terrasse ☐ Balcon

☐ Loggia ☐ Jardin

Autre : _____

Éléments d'équipements du logement : ☐ Cuisine équipée Installations sanitaires : _____

Autre : _____

Modalité de production de chauffage : ☐ Individuel ☐ Collectif

Si collectif, modalités de répartition : _____

Modalité de production d'eau chaude sanitaire : ☐ Individuel ☐ Collectif

Si collectif, modalités de répartition : _____

Niveau de performance énergétique du logement (classe DPE) : _____

Rappel : critères minimaux de performance pour un logement décent :

France métropolitaine : F minimum au 1er janvier 2025 - E au 1er janvier 2028 - D au 1er janvier 2034.

DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) : F au 1er janvier 2028 - E au 1er janvier 2031.

B. Destination des locaux

☐ Usage d'habitation ☐ Usage mixte professionnel et d'habitation

C. Locaux et équipements accessoires à usage privatif du locataire

☐ Cave / n° : _____ ☐ Parking / n° : _____ ☐ Garage / n° : _____

Autre : _____

D. Locaux, parties, équipements et accessoires à usage commun

☐ Garage à vélo ☐ Ascenseur ☐ Espaces verts ☐ Aires de jeux ☐ Laverie ☐ Local poubelle
☐ Gardiennage

Autres prestations collectives : _____

E. Équipement d'accès aux technologies de l'information et de la communication

(modalités de réception TV, raccordement Internet, etc.) : _____



DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

A. Prise d'effet du contrat

Date de prise d'effet du contrat : / / _____

B. Durée du contrat

Durée : _____

(minimum 1 mois, maximum 10 mois).

Rappel : bail non renouvelable et non reconductible. La durée peut être modifiée par avenant dans la limite de 10 mois.

C. Résiliation du contrat

Rappel : le locataire peut résilier le contrat à tout moment, sous réserve de respecter un préavis d'un mois noté par LRAR. La date de réception marque le début du préavis. Le locataire est redevable du loyer et des charges jusqu'à la fin du préavis.



CONDITIONS FINANCIÈRES

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :

A. Loyer

1. Fixation du loyer initial

a) Montant du loyer mensuel : _____ €

b) Le cas échéant, modalités particulières de fixation initiale du loyer en zones tendues :

Loyer soumis au décret d'évolution des loyers à la relocation : ☐ Oui ☐ Non

Loyer soumis au loyer de référence majoré fixé par arrêté préfectoral : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Montant du loyer de référence : _____ €/m² Montant majoré : _____ €/m²

Complément de loyer prévu : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Loyer de base : _____ € Complément : _____ €

Caractéristiques justifiant le complément : _____

c) Informations relatives au loyer du dernier locataire (obligatoire si départ < 18 mois avant la signature) : ☐ Oui

☐ Non

Si oui :

Dernier loyer acquitté : _____ € Date de versement : / / Dernière révision : / / _____

2. Modalités de révision (le cas échéant)

a) Date de révision du loyer annuel : / _____

b) Trimestre de référence de l'Indice de Référence du Loyer (IRL) : _____

B. Charges récupérables

1. Modalité de règlement des charges récupérables : **Forfait de charges**

2. Montant du forfait de charges : _____ € par mois.

D. Modalités de paiement

Le loyer est payé d'avance, mensuellement et dû avant le : _____ de chaque mois.

Montant total dû par mois (loyer + charges) : _____ €

V TRAVAUX

A. Travaux d'amélioration ou de mise en conformité effectués depuis le dernier contrat ou renouvellement

Montant des travaux d'amélioration effectués au cours des six derniers mois : _____

B. Majoration de loyer consécutive à des travaux d'amélioration du bailleur

Nature des travaux, modalités d'exécution, délai de réalisation : _____

Montant de la majoration : € pendant _____ mois.

(Clause invalide pour les travaux de mise en conformité aux critères de décence)

C. Diminution de loyer consécutive à des travaux du locataire

Nature des travaux : _____

Montant et durée : € pendant _____ mois.

Modalités de dédommagement en cas de départ anticipé : _____

VI GARANTIES

Dans le cadre d'un bail mobilité, aucun dépôt de garantie ne peut être exigé par le bailleur.

VII CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Pour l'exécution de toutes les obligations du présent contrat en cas de pluralité de locataires, il y aura solidarité et indivisibilité entre eux.

VIII CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le présent contrat sera résilié de plein droit :

- en cas de défaut de paiement du loyer ou des provisions de charge
- en cas de défaut d'assurance des risques locatifs par le locataire (sauf si le bailleur a souscrit une assurance pour le locataire)

- en cas de trouble de voisinage constaté par une décision de justice

IX AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES

X ANNEXES

Sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

- ☐ Un extrait du règlement de copropriété concernant la destination de l'immeuble (le cas échéant)

Un dossier de diagnostic technique comprenant :

- un diagnostic de performance énergétique (DPE) valide - méthode 3CL, classe DPE à reporter dans le bail (obligatoire depuis le 1er janvier 2025) ;
- un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
- le cas échéant, un état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante ;
- le cas échéant, un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz ;
- le cas échéant, un état des risques naturels et technologiques.

- ☐ Une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs

- ☐ Un état des lieux, un inventaire et un état détaillé du mobilier (obligatoire - le locataire dispose de 10 jours pour demander une modification)

- ☐ Le cas échéant, une autorisation préalable de mise en location

- ☐ Le cas échéant, les références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage

Le / / , à _____

Signature du bailleur (ou de son mandataire)

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du locataire

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaires originaux dont un remis à chaque signataire.



Démarches électricité et gaz (locataire)

Contactez le **09 87 67 16 61** (non surtaxé, lundi-vendredi 8H-21H ; samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H, service Selectra) pour mettre vos compteurs d'électricité et de gaz naturel à votre nom et éviter toute coupure.